



**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement
Travaux d'aménagement de surface au lotissement « Les Marronniers »
Route des Monts d'Aubrac à partir du lundi 28 octobre 2024**

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de surface, Route des Monts d'Aubrac, Lotissement les Marronniers,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise CONTE TP est autorisée à réaliser les travaux d'aménagement de surface – Lotissement Les Marronniers, route des Monts d'Aubrac, à partir du lundi 28 octobre 2024 jusqu'à la fin du chantier.

La sortie du chantier se situe au niveau de la sortie du Village de Vacances GOELIA. Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Article 2 :

L'Entreprise CONTE TP assurera la mise en place de la signalisation adéquate.

Article 3 :

L'Entreprise CONTE TP, le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Corps des Sapeurs-Pompiers de SAINT-GENIEZ-D'OLT.

Fait à SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC, le 28 octobre 2024.

**Marc BORIES
Maire**

